

COMMUNE DE PONT-SCORFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - DÉLIBÉRATION N°2026/096

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

Dûment convoquée le 7 septembre 2026

VIE INSTITUTIONNELLE / INSTALLATION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le lundi 14 septembre 2026 à 19h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Yvonnick LE COUPANNEC, Maire de Pont-Scorff, en Salle du Conseil Municipal.

Étaient Présents : LE COUPANNEC Yvonnick, LE SAUZE Lydia, SCHMITT Fabien, LEHMANN Chantal, TANGUY Jean-Marc, LE LAY Sophie, RUELLAN Stéphane, DANAIS Élisabeth, KERMAGORET Philippe, SALENGROS Adrien, ROLLAND Patricia, LE CORFEC Bruno, OGER Sylvie, PÉRON Johan, LE DU Annie, LE GALLO Gilles, TIBULLE Sandrine, KERMAGORET Sabine, DUBAUT Thierry, CLÉMENCE Mathieu, LE NORCY Rozenn, de CORSON Alain, de ROUCY Camille, DUPRÉ Énora.

Étaient Absents : LE FLOCH Nelly, PERRIOT Thomas, LIMA Pedro

Pouvoirs : LE FLOCH Nelly donne pouvoir à LE SAUZE Lydia
PERRIOT Thomas donne pouvoir à PÉRON Johan
LIMA Pedro donne pouvoir à LE NORCY Rozenn

Secrétaire de séance : KERMAGORET Philippe

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 27
- présents : 24
- représentés : 3
- votants : 27

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-4 relatif à la démission des conseillers municipaux ;

VU le Code Électoral, notamment les articles L. 228 et L. 270 relatifs aux modalités de remplacement des conseillers municipaux élus dont le poste est devenu vacant ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 12 mars 2026 fixant l'état des listes des candidats pour le 1^{er} tour de scrutin des élections municipales du 15 mars 2026 dans les communes de 1 000 habitants et plus ;

VU le courrier de Madame Myriam BAKORA en date du 22 juillet 2026 adressé à Monsieur le Maire, l'informant de sa démission du Conseil Municipal ;

Par courrier en date du 22 juillet 2026 adressé à Monsieur le Maire, Madame Myriam BAKORA, candidate sur la liste « Pont-Scorff, En mouvement », a présenté sa démission du Conseil Municipal. Cette démission est devenue effective dès sa réception par Monsieur le Maire le 22 juillet 2026.

Conformément à l'article L. 270 du Code Électoral, le siège de conseiller municipal devenu vacant est pourvu par l'installation du candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée.

Madame Énora DUPRÉ, suivante sur la liste, n'ayant pas expressément refusé ce siège qui lui revient de droit, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de l'installation de cette dernière en qualité de conseillère municipale.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Madame Énora DUPRÉ en qualité de conseillère municipale.

Fait et délibéré le 14 septembre 2026

Le Maire,
Yvonnick LE COUANNEC



Le secrétaire de séance,
Philippe KERMAGORET

A large, dark, handwritten signature, likely of Philippe Kermagoret, written over a faint horizontal line.

Publié le 16 septembre 2026
Transmis en Préfecture le 16 septembre 2026
Document exécutoire à compter du 16 septembre 2026